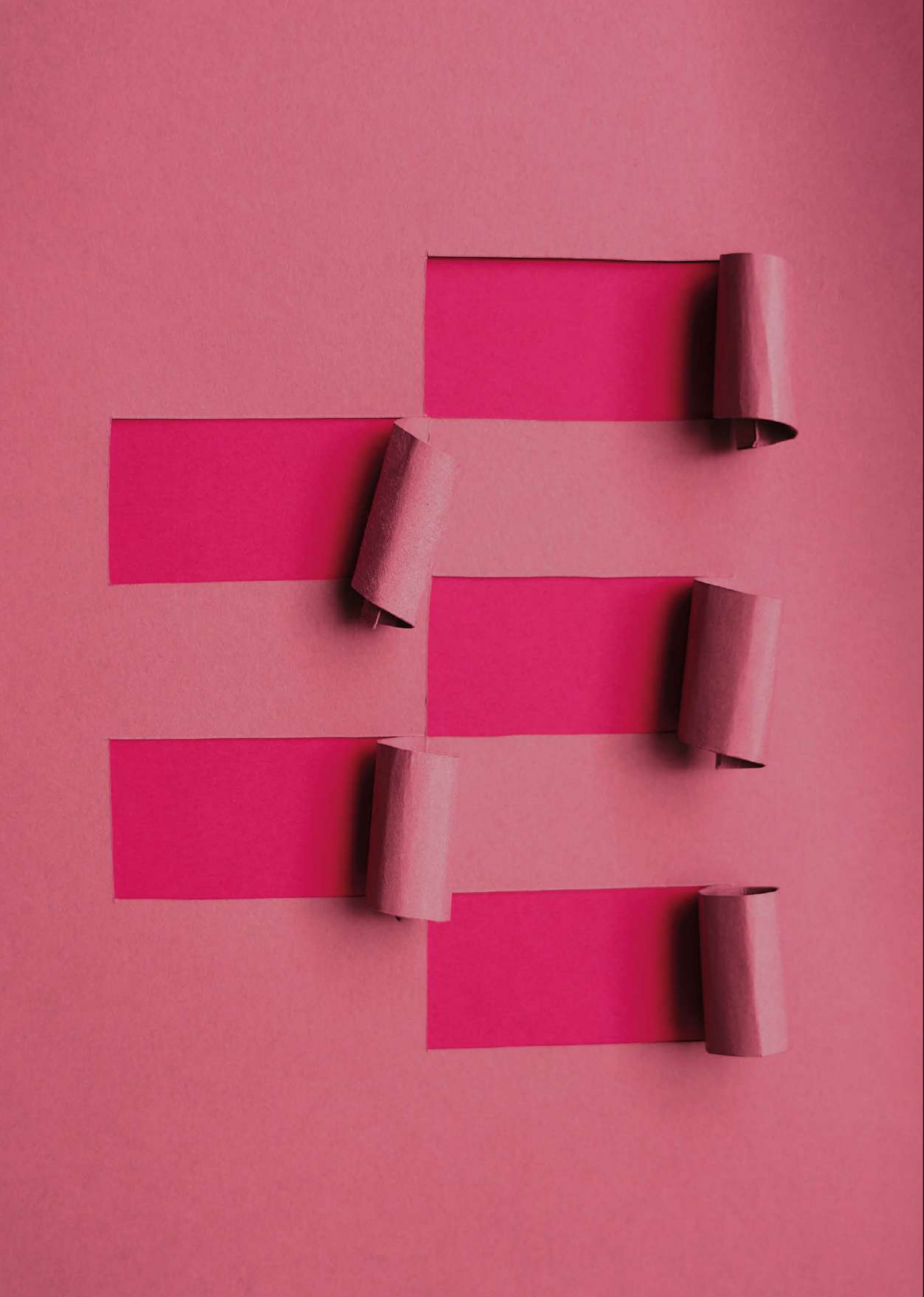


A woman is walking from left to right, partially visible from the waist down. She is wearing a long, tan-colored coat over dark trousers and black flat shoes. She is carrying a black, structured bag with a top handle. The background shows a glass door or window with a black frame, and the floor is a light-colored, polished surface.

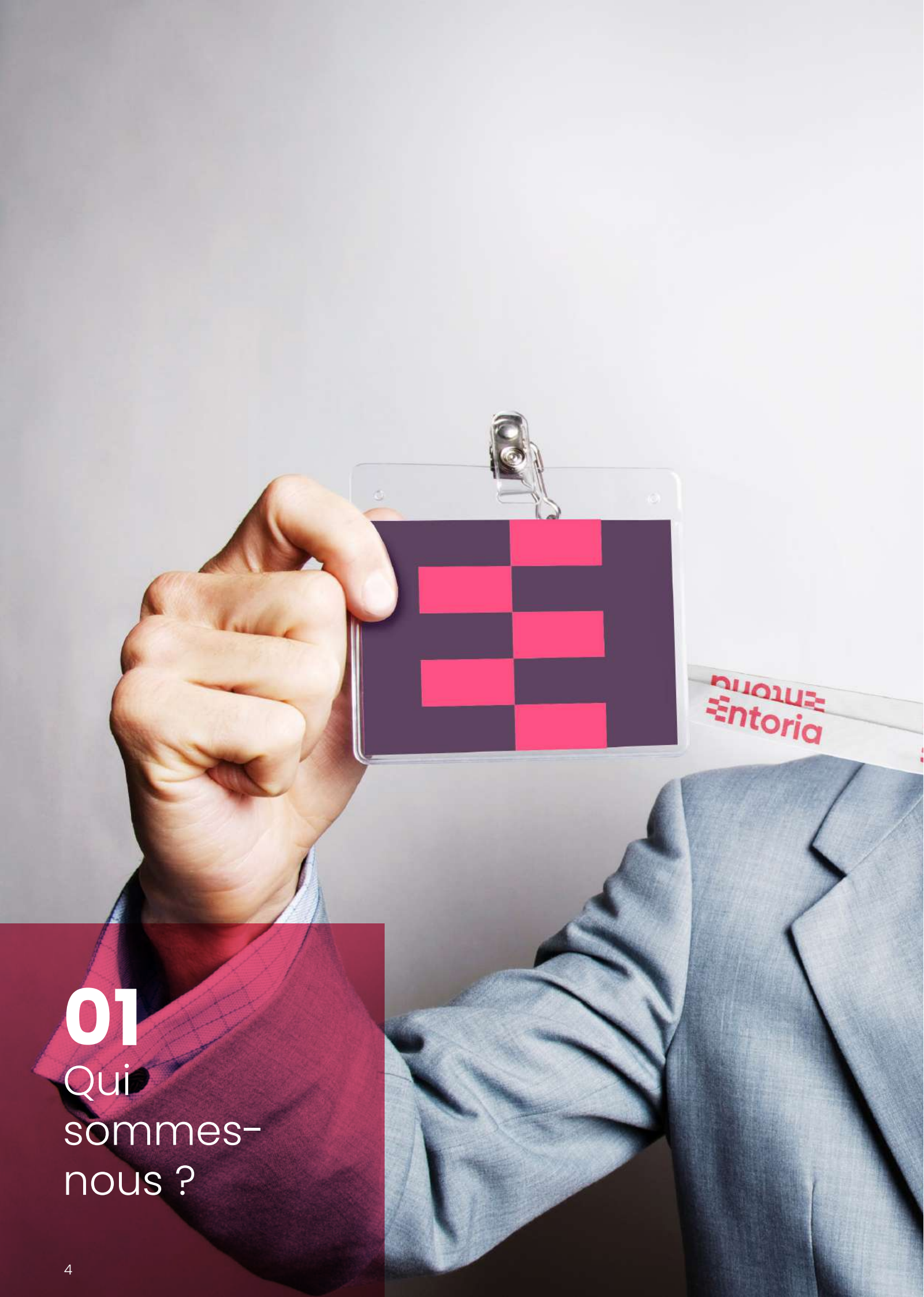
Entoria

**À la découverte
d'Entoria**



Sommaire

01	Qui sommes-nous ?	4 – 5
02	Equipes commerciales	6 – 11
03	Nos offres	12 – 47
	<i>Assurances de Personnes</i>	
	› Prévoyance TNS	
	› Santé TNS	
	› Collectives	
	<i>Assurances Dommages</i>	
	› Responsabilité Civile Décennale	
	› Responsabilité Civile Décennale Pisciniste	
	› Multirisques Immeuble	
04	Entoria, partenaire des agents généraux	48 – 53
05	Programmes d'avantages	54 – 61
06	Nous contacter	62 – 63



01 Qui sommes- nous ?

2ème courtier grossiste, spécialiste des TPE/PME

Courtier grossiste depuis 2001, Entoria occupe la deuxième place du marché français avec un réseau de 9 500 courtiers partenaires. Nous avons fait le choix d'être focalisés sur un nombre restreint de marchés sur lesquels nous avons développé un savoir-faire de référence : la protection sociale des TNS, les collectives des TPE/PME et une spécialisation IARD autour du bâtiment.

- > 130,6 M € de chiffre d'affaires
- > + 400 M € de primes gérées
- > 200 000 clients assurés
- > + de 20 ans d'expérience sur le marché des TPE/PME

100%
orientés
courtiers

Notre credo,
c'est l'expertise

Nous sommes votre
alter ego, accessibles
en toutes
circonstances

Nous vous rendons
les choses
simples

À vos côtés.
Pour longtemps.



02 Equipes commerciales



Ensemble, construisons un avenir ambitieux

Bienvenue chez Entoria !

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre réseau, fondé sur la confiance, la proximité et une vraie volonté de collaboration. Plus qu'une simple relation commerciale, nous voyons en vous un partenaire avec qui grandir.

Notre force : une équipe commerciale expérimentée, présente partout en France, pour vous accompagner de manière réactive et personnalisée, que ce soit en Assurances de personnes (protection sociale standard ou sur-mesure) ou en IARD des professionnels

Rejoindre Entoria, c'est aussi accéder à des services exclusifs pour booster votre activité (juridique, marketing, IT...), tous réunis dans les différents niveaux du Business Club Entoria. Appuyez-vous sur nous pour vous former, échanger et grandir ensemble.

Chez Entoria, nous croyons à une relation durable, humaine et performante. Ensemble, construisons un avenir ambitieux.

Bienvenue dans la famille Entoria !

Thierry ROGÉZ
Directeur du Développement,
Marketing & Communication





Carte commerciale

Assurance de Personnes

Benjamin PHILIPPO
Directeur de la Distribution
Courtage de proximité et Groupements ADP
07 84 22 06 69
bphilippo@entoria.fr



Inspection terrain ADP

IDF Paris
Vanessa TISSOT
07 84 18 14 77
vtissot@entoria.fr
75/93/94/95 ARRT 12/18/19/20

PACA
Amandine REYNAUD
06 89 34 50 42
areynaud@entoria.fr
2A/2B/4/5/6/13/83/84

Aquitaine Sud
Emilio PARIETTI
06 24 82 85 90
eparietti@entoria.fr
9/16/17/31/32/33/40/47/64/65/87

IDF Paris
Victorien SPATOLA
06 42 41 29 20
vspatola@entoria.fr
2/8/14/50/51/53/59/60/61/62/72/76/80

Rhône-Alpes Est
Fabrice COHEN
06 48 80 72 53
fcohen@entoria.fr
1/7/26/38/73/74/25/39/70 ARRT 3/6/7/8

Languedoc-Roussillon
Loeila GUILLEMOT
06 09 61 22 16
lguillemot@entoria.fr
11/12/30/34/48/66/81/82

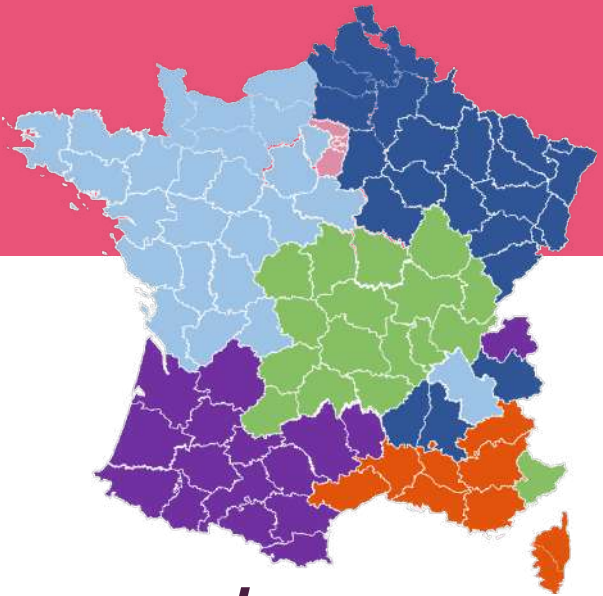
Rhône-Alpes Ouest
Damien LLINAS
06 12 55 53 71
dllinas@entoria.fr
3/21/42/43/58/63/69/7 ARRT 1 2 4 5 9

Bretagne
David PHILIPPE
06 47 42 71 84
dphilippe@entoria.fr
22/29/35/37/41/44/49/56/79

IDF Paris
Floriane CALISTI
06 20 78 15 25
fcalisti@entoria.fr
45/91/92 ARRT 1/2/3/4/6/7/9/10/13/14/15/16

Groupements

Responsable Groupements
Valérie IROUME
06 24 82 75 70
viroume@entoria.fr



Carte commerciale

Inspection Sédentaire ADP & ADP/IARD

Kamal ABBAOUI
Directeur de réseau
Sales Adp et généralistes
06 69 95 65 05
kabbaoui@entoria.fr



Inspection Sédentaire ADP

Nord & Est
Carole LAVIALLE
06 89 08 82 39
clavialle@entoria.fr

Ile-de-France
Kevin MIRAULT
06 09 57 02 62
kmirault@entoria.fr

Sud Est
Imane OUAZRHOU
06 64 56 33 79
iouazrhoul@entoria.fr

Centre & Ouest
Antoine FRAGNAUD
07 60 53 72 82
afragnaud@entoria.fr

Est
Michaël MALEK
06 76 92 03 61
mmalek@entoria.fr

Sud Ouest & Normandie
Kamilia MILAD
06 48 20 29 12
kmilad@entoria.fr

Inspection Sédentaire ADP & IARD

Est
Sebastian RENDON
07 88 21 06 73
srendon@entoria.fr

Ouest
Maxime LAMBERT
06 35 56 44 23
mlambert@entoria.fr

IDF
Syrine MAZI
06 84 53 18 05
smazi@entoria.fr

Carte commerciale

Collectives sur-mesure

Rabia LAGHBANTNI
Responsable pôle Collectives
équipe Sur-Mesure

07 77 16 68 65
rlaghbantni@entoria.fr



Jeanne marie PUMAN
Responsable Collectives standard

06 24 76 64 55
jmpuman@entoria.fr



Lisa POMPIDOR
Inspectrice pôle collectives

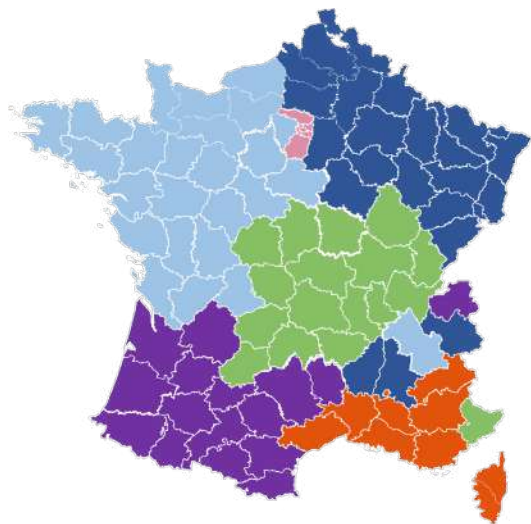
07 87 37 16 91
lpompidor@entoria.fr



Assurance Dommages

Caroline FAURE
Responsable commerciale
équipe IARD

07 87 93 45 60
cfaure@entoria.fr



Inspection terrain IARD

IDF Paris

Maxime GARINO
06 34 49 57 32
mgarino@entoria.fr
39/75/92/93/94/95



Nord Alsace Lorraine

Grégoire LAURENT
07 87 37 17 03
glaurent@entoria.fr
2/7/8/10/25/26/51/52/54/55/57/59/60/62/67/68/70/73/77/80/88/89/90



Rhône-Alpes Ouest et Centre Auvergne

Quentin TARDY
07 76 08 52 03
qtardy@entoria.fr
1/3/15/18/19/21/23/36/42/43/46/58/63/69/71/91



Grand Ouest

Marie LIAUD
07 85 85 44 72
mliaud@entoria.fr
14/16/17/22/27/28/29/35/37/28/41/44/45/49/50/53/56/61/72/76/78/79/85/86/87



Aquitaine

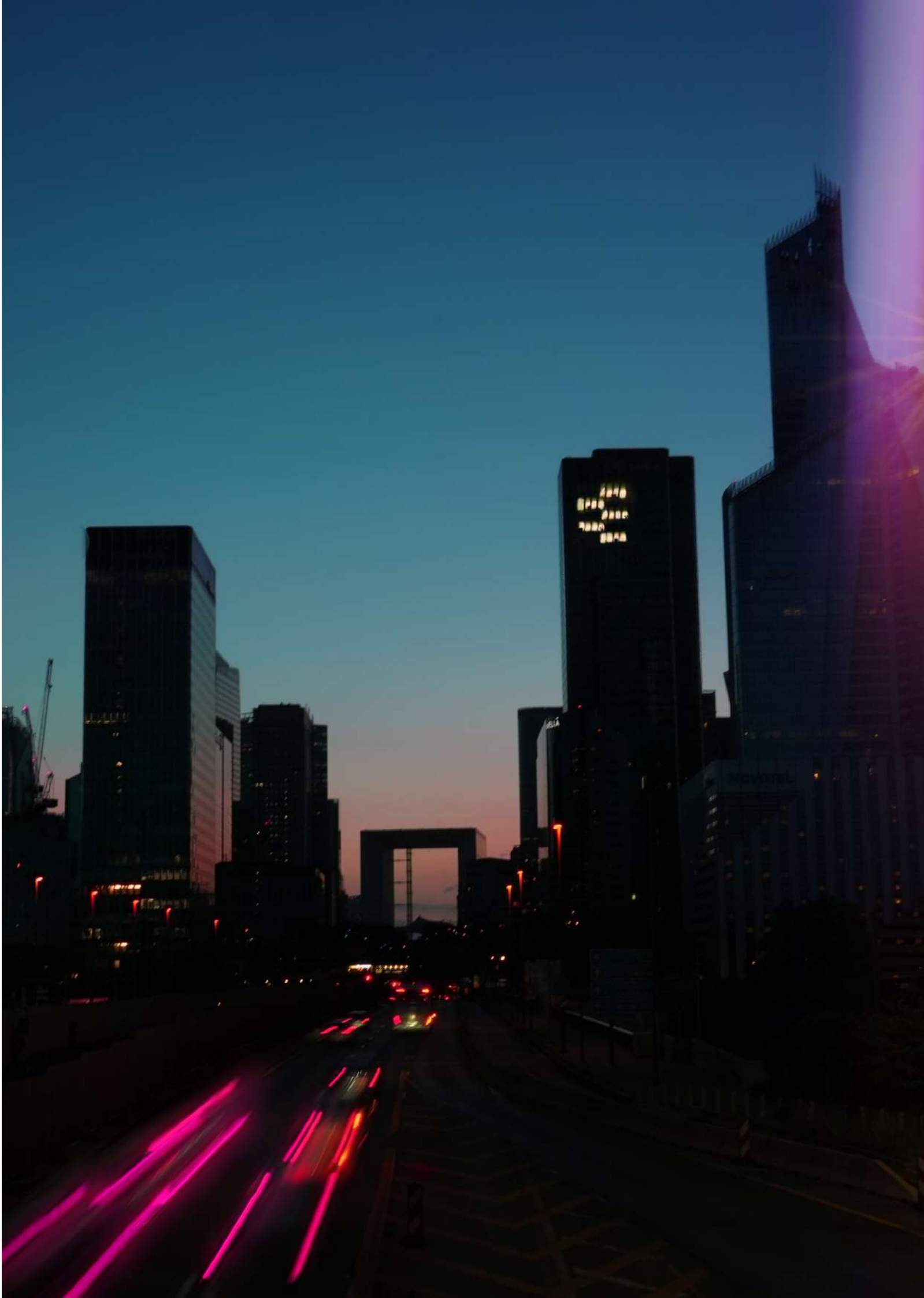
Valérie LACOSTE
06 48 20 32 86
vlacoste@entoria.fr
9/11/12/24/31/32/33/40/47/48/64/65/66/74/81/82



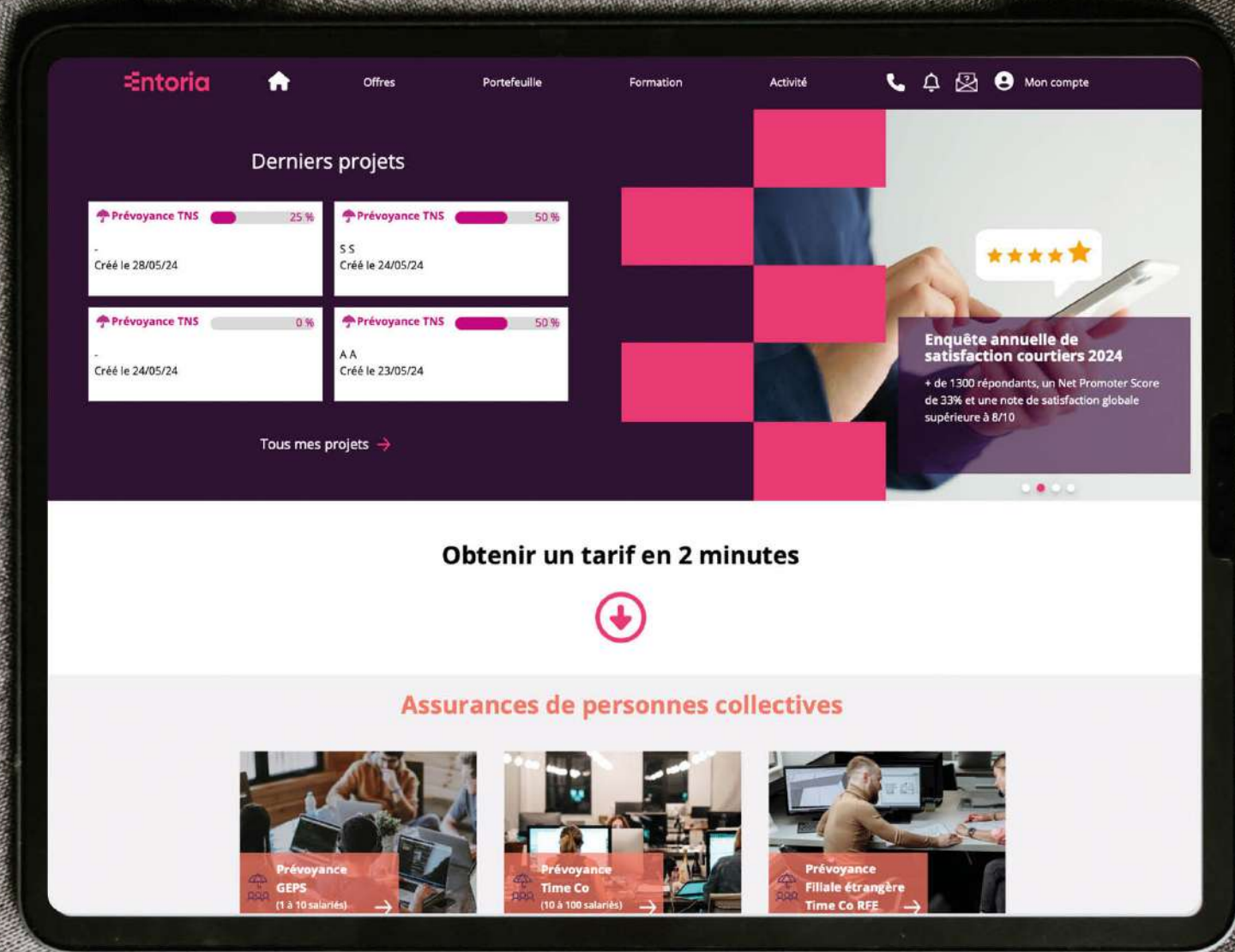
PACA

Sébastien BOYER
06 48 20 26 08
sboyer@entoria.fr
2A/2B/04/05/13/30/34/83/84

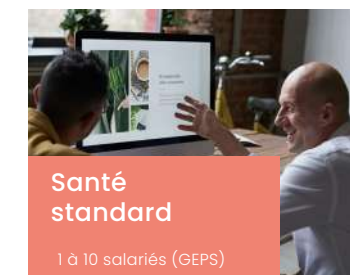
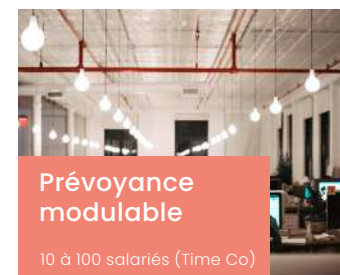




03 Nos offres



Nos offres en **assurance de personnes**



Nos offres en **assurance dommages**



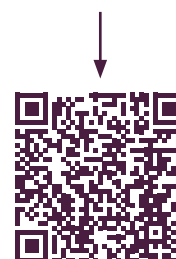
03.1

Prévoyance TNS

Prévoyance TNS

Cibles

- › **Tous les TNS** quel que soit leur statut (gérant majoritaire en nom propre, professions libérales et réglementées, artiste auteur, conjoint collaborateur et auto-entrepreneur) ainsi que les mandataires sociaux
- › Nous proposons une offre particulièrement compétitive sur les professions suivantes :



En savoir +

Conditions d'adhésion

- › L'âge du TNS doit être compris entre 18 et 64 ans
- › Créateur accepté
- › **Montant à assurer** jusqu'à 6 PASS
- › Résidence fiscale et domiciliation en France **métropolitaine** (à l'exclusion de Monaco et la Réunion)
- › Résidence fiscale en France et domiciliation dans un des pays frontaliers suivants : Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Luxembourg, Italie, Suisse

Garanties

Décès	
Versement d'un capital décès au choix par palier de 100%	> 100% à 400% du Montant à assurer
Garanties incluses	> Frais d'obsèque : 7 000€ dans la limite des frais réels > Double effet du capital décès en cas de décès simultané : 100% du capital décès
Garanties optionnelles	> Capital accidentel supplémentaire : 100% du capital limité à 300% du MAA > Rente conjoint viagère et linéaire : 15% du montant à assurer > Majoration enfant : +100% du MAA par enfant à charge (3 enfants max) > Rente éducation : 0 an10 ans17 ans26 ans* 10% du MAA15% du MAA20% du MAA *Sous conditions de poursuite d'études ou de situation de handicap

Incapacité (arrêt de travail)	
En cas d'arrêt de travail, l'assuré recevra des indemnités après application de la franchise choisie afin de maintenir ses revenus à 100%. La franchise est la période qui fait suite à un arrêt de travail. Les jours au-delà de la franchise seront pris en charge.	
0,1 PASS2 PASS2,9 PASS6 PASS IJ Forfaitaire (au 1^{er} € pour les créateurs) IJ du RO estimé à la souscription Entoria s'engage à compléter les IJ si l'estimation du RO est différente IJ Indemnitaires Sur présentation du décompte du RO Sans contrôle de revenu* Avec contrôle de revenu en cas d'arrêt de travail *Sauf si les dividendes dépassent 20% du Montant à assurer	
Franchises	• 15/3/3 * • 30/30/30 • 90/3/3 • 60/60/60 • 30/3/3 (par défaut) • 60/3/3 • 90/90/90 pour avocats * Non accessible aux professions BTP, paramédicales et agricoles
Bonus fidélité	> Gain de 1 jour de franchise maladie par année sans sinistre, sans plafond > Capital de 1 500 € versé en cas de congé légal de maternité à partir de 4 ans d'adhésion
Garanties optionnelles	> Rachat affections dorso-lombaires* (sans l'option : couverture après chirurgie ou 48h d'hospitalisation) > Rachat affections neuropsych* (sans l'option : couverture après une hospitalisation dans une unité spécialisée de 72h) * Indemnisation des arrêts de travail à 50%, après application de la franchise, quand les conditions d'hospitalisation et/ou d'intervention chirurgicale ne sont pas remplies

Invalidité	
Barème d'indemnisation	> Barème professionnel (réservé aux professions médicales) : barème d'indemnisation prenant en considération uniquement l'activité professionnelle > Barème croisé prenant en considération l'activité professionnelle et fonctionnelle (physique ou mentale) > Barème croisé pro (réservé aux professions réglementées et artisans commerçants) : barème prenant en considération l'activité professionnelle et fonctionnelle (physique ou mentale) et qui renforce la prise en compte de l'activité professionnelle
Seuil d'invalidité	> Invalidité totale : si le taux invalidité est supérieur ou égal à 66%, 100% de la rente prévue au certificat d'adhésion sera versée > Invalidité partielle : si le taux invalidité est entre 33% et 65% (ou dès 15% en option), la rente sera versée partiellement (= N/66 * rente totale)
Bonus Fidélité	> Capital invalidité de 10 000 € versé pour les travaux d'adaptation au logement en cas d'invalidité permanente, dans la limite des frais réels à partir de 4 ans d'adhésion

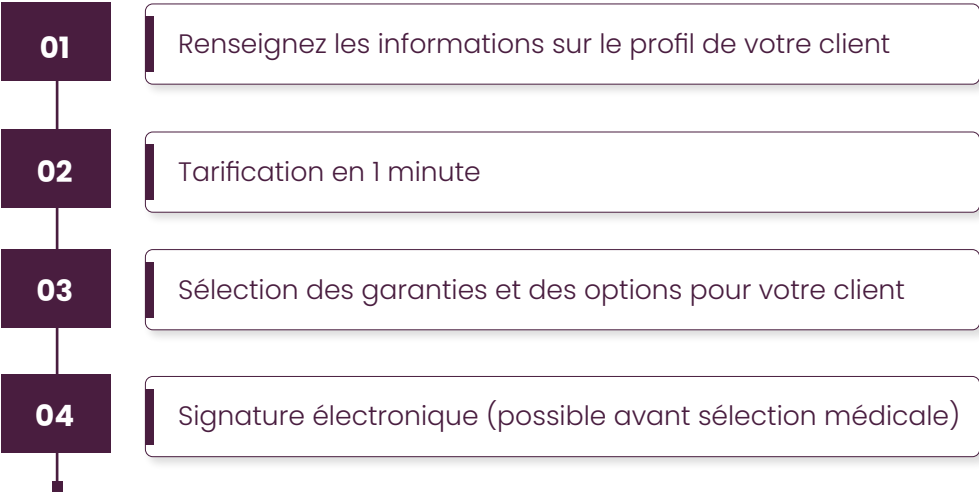
Options complémentaires	
Exonération des cotisations	
Frais généraux permanents (PROTECFI)	
Fiscalité Madelin	

Entoria, « Market maker historique de la Prévoyance du TNS* »

- > Couverture de 100% des dividendes du TNS jusqu'à 6 PASS
- > Pas de contrôle de revenus jusqu'à 2 PASS
- > 1 jour de franchise maladie en moins par année sans sinistre
- > Tarifs bonifiés sur nos cibles privilégiées
- > Couverture des créateurs d'entreprise jusqu'à 2 PASS
- > Commissionnement flexible et attractif

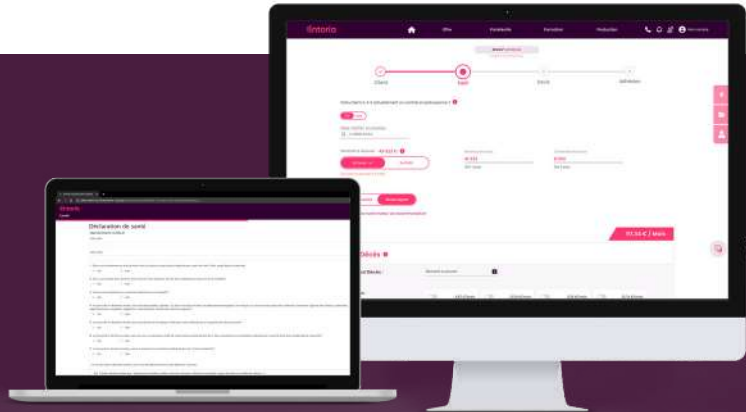
* Argus de l'Assurance - 16/06/2023

Parcours de souscription



Les + du parcours

- > 4 étapes
- > Sélection médicale digitalisée
- > Mode expert ou recommandé selon profil



Rémunération

Type de rémunération	Courtiers (Hors Cercle)		
Commissionement linéaire	Jusqu'à 20%	Jusqu'à 30%	
Escompte ouvert jusqu'à 55 ans inclus*	30/15	40/12	50/10
Frais de fractionnement	1 / 2 / 3 € par mois		
Frais d'adhésion	Jusqu'à 50€	Jusqu'à 100€	

*L'escompte 30/15 signifie par exemple que le commissionnement sera de 30 % la première année puis de 15 % les années suivantes
Si l'escompte est choisi, échéance mensuelle uniquement

Contacts utiles

Inspection Commerciale	commercial@entoria.fr
Centre de relations courtiers	0 969 327 317
Formulaire de demande en ligne	Renseignez le formulaire de demande en ligne disponible sur l'extranet courtiers dans la rubrique « portefeuille »



Santé TNS

Cibles

- › **Tous les TNS** quel que soit leur statut (gérant majoritaire, en nom propre, artiste auteur, auto-entrepreneur, professions libérales et agricoles)
- › **Mandataires sociaux**
- › Nous proposons une offre particulièrement compétitive aux **TNS** qui souhaitent limiter leur couverture aux dépenses les plus lourdes pour **maîtriser leur budget santé** (formule HOSPI+)

Les points forts de l'offre

- › **12% de réduction tarifaire** sur le contrat Santé TNS en cas de **vente couplée** Santé et Prévoyance TNS
- › Un positionnement tarifaire **compétitif**
- › Un contrat offrant un **large spectre de formules**
- › La possibilité de renforcer les garanties de base avec une **surcomplémentaire**
- › Une prise en charge d'actes et de prestations non remboursés par la Sécurité Sociale

Conditions de souscription

- › L'âge du TNS doit être compris entre 18 et 67 ans
- › Créateur accepté
- › Résidence fiscale et domiciliation en France métropolitaine (à l'exclusion de Monaco et la Réunion)
- › Résidence fiscale en France et domiciliation dans un des pays frontaliers suivants : Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Luxembourg, Italie, Suisse

Formules

5 formules de base responsables

1 formule HOSPI + non responsable
dédiée aux TNS qui débutent et souhaitent maîtriser leur budget santé

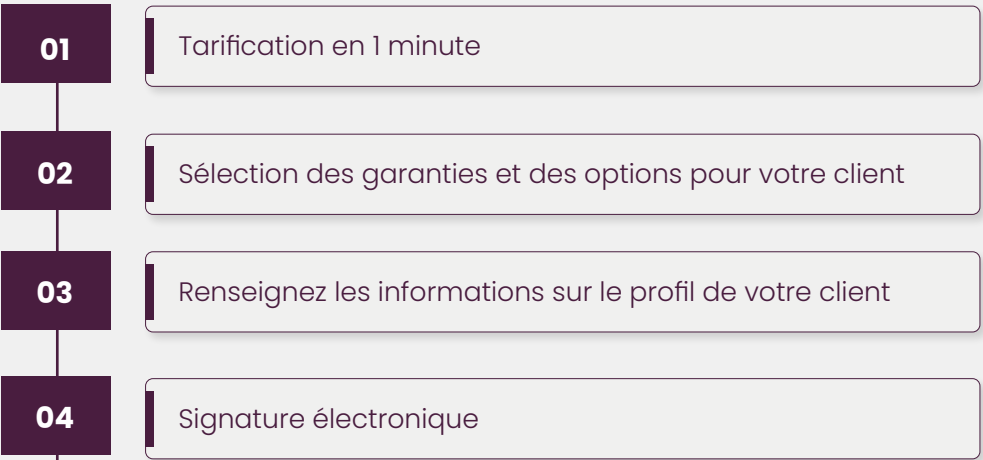
3 surcomplémentaires
haut de gamme non responsables

	NON RESPONSABLE	RESPONSABLES ET CONFORMES AU 100% SANTÉ				
		Entrée de gamme		Milieu de gamme	Haut de gamme	
	HOSPI +	ECO PRO	ESSENTIEL PRO	SÉCURITÉ PRO	CONFORT PRO	EXCELLENCE PRO
	★★★★☆	★☆☆☆☆	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★☆	★★★★★
	☆☆☆☆☆	★☆☆☆☆	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★☆	★★★★★
	☆☆☆☆☆	★☆☆☆☆	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★☆	★★★★★
	☆☆☆☆☆	★☆☆☆☆	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★☆	★★★★★

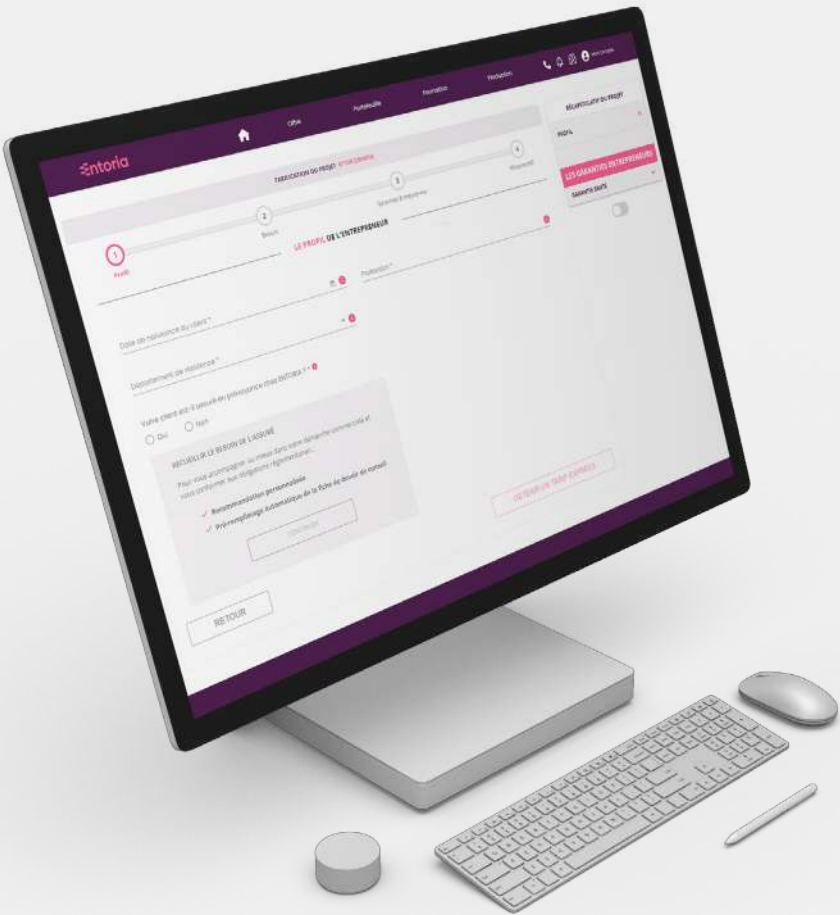
Garanties

	HOSPITALISATION		SOINS COURANTS		DENTAIRE
> Honoraires des praticiens > Chambre particulière > Frais de séjour		> Consultations médecins > Pharmacie > Radiologie > Analyses de laboratoire		> Soins dentaires > Couronne > Orthodontie > Implantologie	
	AIDES AUDITIVES		OPTIQUE		MÉDECINE ALTERNATIVE ET PRÉVENTION
> Prothèses auditives > Piles		> Monture > Verres simples, complexes > Lentilles > Chirurgie réfractive		> Ostéopathe, chiropracteur, podologue, diététicien, etc. > Vaccins > Contraception > Sevrage tabagique	

Parcours de souscription



Un parcours de souscription intuitif et efficace



- > Une souscription renforcée avec la génération automatique de la fiche de devoir de conseil
- > Une souscription 100% digitalisée en quelques clics

Rémunération

TYPE DE RÉMUNÉRATION	Tous courtiers confondus	
Taux de Commissionnement Variable (TCV)	Jusqu'à 20%	Jusqu'à 30%
Escompte* ouvert jusqu'à 55 ans inclus	Non ouvert	25/15 ou 30/10
Frais d'adhésion**	10€ à 50€	10€ à 100€
Frais annexes	0€ à 3€ reversés en intégralité aux courtiers	

* L'escompte 25/15 signifie par exemple que le commissionnement sera de 25% la première année puis de 15 % les années suivantes. Si l'escompte est choisi, l'échéance est mensuelle uniquement.

** Les frais d'adhésion sont prélevés en même temps que la 1ère cotisation et sont reversés en intégralité au courtier.

Contacts et liens utiles

Centre de relations courtiers	0 969 327 317
Demander un remboursement en tant qu'assuré	Aller sur www.monsiteassure.fr dans la rubrique « Mes démarches en ligne » cliquez sur « Demande de remboursement »



03.3 Collectives

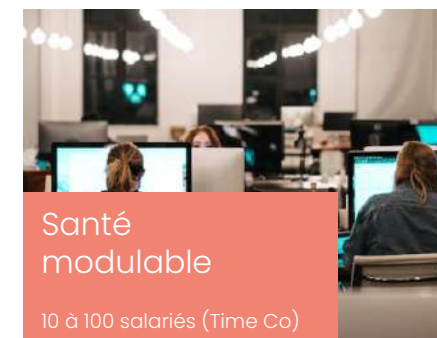
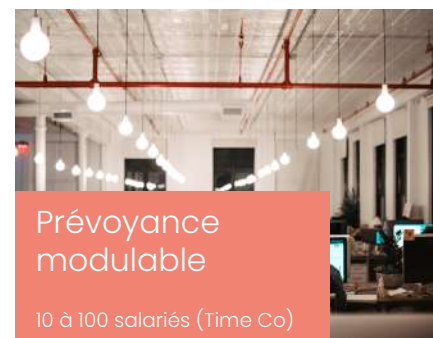
Collectives

Notre gamme GEPS pour les entreprises de 1 à 10 salariés



- › Offre ultra-packagée pour les TPE
- › Excellent rapport qualité/prix

Notre gamme TIME CO pour les entreprises de 10 à 100 salariés



- › Offre modulable pour les PME
- › 10 niveaux de garanties
- › 3 renforts non responsables
- › Choix du commissionnement à la main du courtier

Nos solutions sur-mesure et RFE



- › Une solution sur-mesure à partir de 20 salariés s'adaptant à vos besoins
- › Une solution RFE pour les entreprises étrangères s'implantant en France

Pourquoi souscrire chez Entoria

- › Parcours de souscription sans couture, rapide et intuitif
- › Signature électronique sur toutes nos offres standards
- › Welcome call : une équipe dédiée pour accompagner les entreprises dans la mise en place des contrats
- › Un appui commercial premium avec des inspecteurs commerciaux experts
- › Affiliation des salariés et des bénéficiaires en toute autonomie

Le sur-mesure chez Entoria

Un accompagnement personnalisé à chaque étape

Notre équipe commerciale uniquement dédiée aux assurances Collectives sur-mesure vous guide de A à Z : de la construction du cahier des charges à la vérification de la conformité des garanties aux CCN. Vous bénéficiez d'un suivi précis et proactif pour sécuriser chaque aspect de la souscription de vos contrats.

Une conformité irréprochable

Votre sérénité est notre priorité. Nous veillons scrupuleusement au respect des exigences réglementaires et à l'application de votre devoir de conseil, pour des contrats parfaitement en règle et adaptés à vos obligations.

Des partenaires solides et engagés

Nous travaillons avec des porteurs de risque fiables, réactifs et prêts à vous accompagner avec les meilleures offres du marché, tant sur les garanties que sur les tarifs.

Une gestion d'excellence, 100 % internalisée

Basée à Rennes, notre équipe de gestion prend en charge l'intégralité du suivi de vos contrats.

Et parce que chez Entoria, nous vous rendons les choses simples, nous centralisons la gestion de vos contrats, même en cas de changement d'assureur afin que vous profitiez d'une continuité de service sans tracas.

Nous disposons d'une équipe de gestion dédiée qui vous connaît personnellement, suit et traite vos dossiers de bout en bout.

Avec Entoria, vous avez la garantie d'une protection ajustée, d'une gestion fluide et d'un accompagnement durable, pour que vous puissiez avancer en toute confiance.

Notre équipe dédiée au sur-mesure

Nos experts collectives sur-mesure sont disponibles pour vous accompagner dans vos projets de bout en bout.

Rabia LAGHBANTNI

Responsable

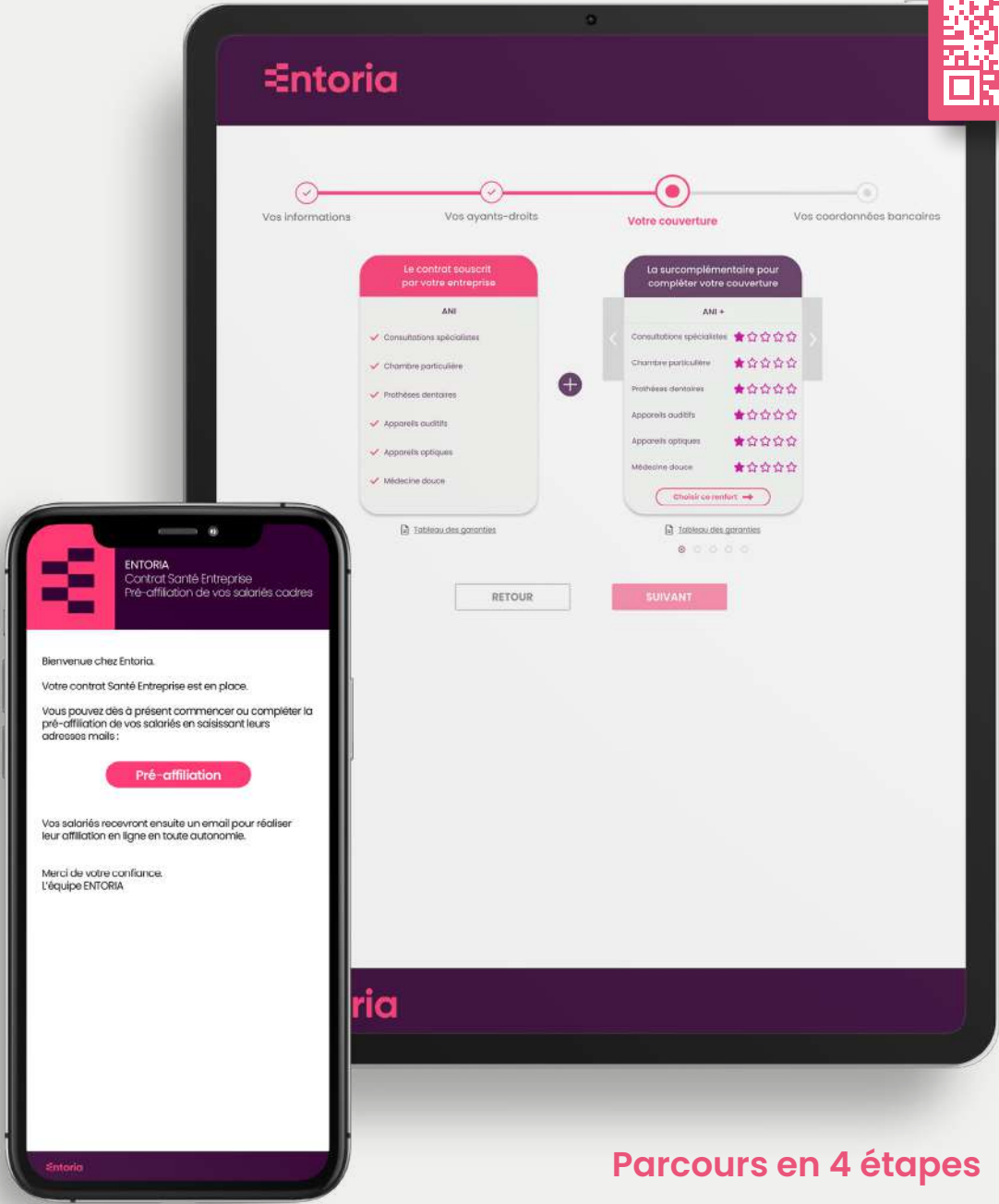
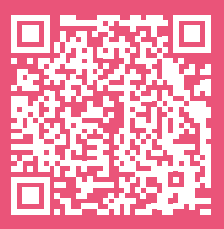
Experte Collectives

rlaghbantni@entoria.fr



Un parcours d'affiliation Collectives en moins de 1 minute

Parcours ergonomique et intuitif



Parcours en 4 étapes

Formalités simplifiées



03.4

Responsabilité Civile Décennale

Responsabilité Civile Décennale

Cibles

- › **Les artisans et auto-entrepreneurs** du bâtiment
- › **90% des activités** du bâtiment couvertes (28 activités de gros oeuvre et second oeuvre)

Les points forts de l'offre

- › Un tarif ultra compétitif pour les artisans et TPE (avec un bonus pour les entreprises labélisées RGE)
- › Une offre portée par des assureurs européens solides
- › Un parcours de souscription simple et rapide avec des pièces justificatives adaptées selon le profil de l'entreprise
- › Une souscription et gestion des sinistres assurées par des équipes spécialisées, basées à Lyon
- › Emission d'une attestation annuelle intégrant un QR code ainsi qu'un lien URL pour permettre au maître d'ouvrage d'accéder aux éléments du contrat (date de validité, les activités couvertes, etc)
- › Entreprise résiliée pour non paiement de primes acceptée
- › Entreprise sans antécédents d'assurance acceptée
- › Entreprise avec sinistres acceptée
- › Entreprise en création acceptée

Conditions de souscription

- › Tout type de structure (SA, SARL, SAS, SNC, EURL, SARL, EURL)
- › Jusqu'à 10 collaborateurs (y compris le(s) chef(fe)s d'entreprise)
- › Jusqu'à 1 million € HT de chiffre d'affaires
- › Jusqu'à 30% du chiffre d'affaires HT des travaux donnés en sous-traitance
- › Jusqu'à 8 activités cumulées
- › France et Corse hors DROM-COM

Interdits de souscription

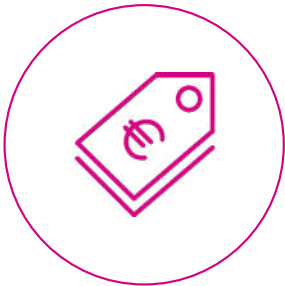
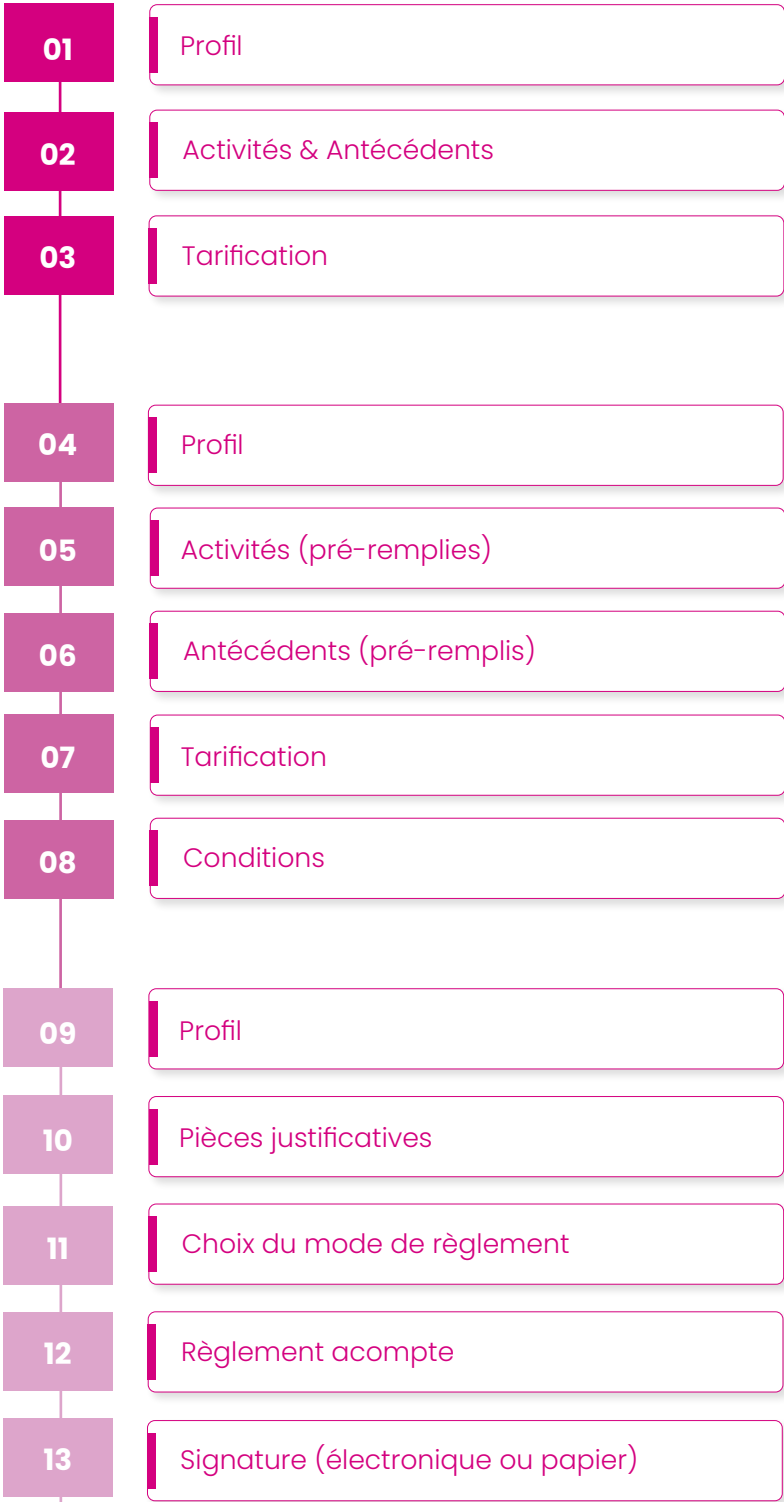
Caractéristiques de l'entreprise
> Pas plus de 5 activités si effectif de l'entreprise = 1 personne > Pas plus de 8 activités si effectif de l'entreprise ≥ 2 personnes > Effectif de l'entreprise supérieur à 10 personnes > Chiffre d'affaires de l'entreprise > 1 million d'euros > Si l'activité principale représente moins de 30 % du CA HT pour les multi-activités > Négoce de matériaux > 15 % du CA HT total > Entreprise en situation de redressement judiciaire
Antécédents d'assurance
> Résiliation pour sinistre > Résiliation pour fausse déclaration (< 36 mois)
Caractéristiques des activités exercées
> Activité autre que celles décrites dans la nomenclature > Techniques non courantes/normalisées > Utilisation d'explosifs > Travaux réalisés à proximité d'un aéroport (< 1 km) > Intervention sur des ouvrages d'un coût de construction HT supérieur à 15 M€ pour un Ouvrage Soumis à l'obligation d'assurance > Intervention sur des ouvrages d'un coût de construction HT supérieur à 1 M€ pour un Ouvrage Non Soumis à l'obligation d'assurance > Appels d'offres publics > Ponctuelle de chantier (police qui couvre un chantier pour un nouveau client) > Constructeur de Maison Individuelle > Contractant général > Activité exclusive de vendeur de produits de construction visée à l'article 1792-4 du Code Civil > Activité de conception, de direction et/ou de surveillance de travaux

Garanties

NATURE DES GARANTIES	MONTANT GARANTI	
RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE DES OUVRAGES SOUMIS À OBLIGATION D'ASSURANCE		
RC Décennale	Coût total des répartitions	
RCD sous-traitant	2 000 000 €	
RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE DES OUVRAGES NON SOUMIS À OBLIGATION D'ASSURANCE		
	Par sinistre	Par année
RC Décennale	500 000€	800 000€
RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ DÉCENNALE		
	Par sinistre	Par année
RC Avant / Après réception :	2 000 000€	2 000 000€
Dont dommages matériels	1 500 000€	1 500 000€
Dont dommages immatériels consécutifs	200 000€	400 000€
Dont pollution accidentelle	200 000€	400 000€
Dont faute inexcusable	750 000€	750 000€
	Montant unique par année	
RC bon fonctionnement	600 000€	
Dommages immatériels consécutifs	600 000€	
Dommages matériels consécutifs aux existants	600 000€	
Dont matériels intermédiaires	100 000€	
PROTECTION JURIDIQUE COMPRISE		
GARANTIES OPTIONNELLES	MONTANT GARANTI	
Dommages matériels en cours de travaux	100 000 €	150 000 €
Reprise du passé	Proposée dans la limite de 10 ans (offre pour les entreprises créées de puis moins de 6 mois)	

FRANCHISES			
RCD	Franchise de 500 €	Franchise de 1 000 €	Franchise de 1 500 € uniquement pour CA > 200 K euros
RC			

Parcours de souscription



Tarif Express



Proposition commerciale



Souscription

Rémunération

Taux de rémunération (en % de la prime HT)	Jusqu'à 25%
Frais de courtage	jusqu'à 300€
Fractionnement	Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel

Contacts utiles

Inspection Commerciale	commercial@entoria.fr
Souscription - Vie du contrat	construction@entoria.fr Courtiers : 0 969 327 317 Assurés : 0 969 373 373
Indemnisation	indemnisation.construction@entoria.fr
Cotisations - Commissions	Cotisations des assurés : cotisations.iard@entoria.fr Commissions : fluxfinanciers.iard@entoria.fr
Portail de déclaration des sinistres	Aller sur www.entoria.fr dans la rubrique « Contactez-nous » cliquez sur « Déclarer un sinistre construction »

La gestion des sinistres simplifiée

Gain de temps et d'efficacité



Portail de déclaration de sinistre alimenté par une IA

Laissez vous guider pas à pas grâce à l'assistant IA

03.5

Responsabilité
Civile
Décennale
Pisciniste

Responsabilité Civile Décennale **Pisciniste**

Cibles

- › Les artisans **installateurs de piscines**
- › **12 activités** couvertes



Installation de piscines intérieures



Piscine de bois enterrées ou semi-enterrées



Piscine à structure en béton



Installation de piscines coques



Installation de piscines biologiques ou naturelles



Installation de piscines à panneaux modulaires



Abris de piscine



Entretien de piscine (hivernage, mise en eau, contrôles)



Electricité, Plomberie



Négoce de produits et d'accessoires pour piscines



Pose d'enduits, revêtements plastiques d'étanchéité



Installation de spas, hammams, jacuzzis, sauna, piscines hors sol

Les points forts de l'offre

- › Un assureur européen solide, significativement réassuré par un acteur du top-10 mondial
- › Un parcours de souscription simple et rapide avec des pièces justificatives adaptées selon le risque à assurer
- › Une souscription et gestion des sinistres assurées par des équipes spécialisées, basées à Lyon
- › Une attestation annuelle avec QR code et lien donnant accès aux détails du contrat
- › Entreprise sans antécédents d'assurance acceptée
- › Entreprise avec sinistres acceptée

Conditions de souscription

- › Artisans, Auto-entrepreneurs, TPE et PME (y compris en création)
- › Jusqu'à 10 collaborateurs (y compris le(s) chef(fe)s d'entreprise)
- › Jusqu'à 1 million € HT de chiffre d'affaires
- › France et Corse hors DROM-COM

Interdits de souscription

Caractéristiques de l'entreprise
> Moins de 3 ans d'expérience dans les activités à garantir au cours des 3 dernières années > Effectif > 10 équivalents temps plein (ETP), y compris le ou les chef(fe)s d'entreprise > Chiffre d'affaires > 1M € > Coût d'un chantier dépassant les 300 K€ et un marché unique > 30% du CA HT > Travaux de rénovation > 20% du CA HT > Renonciation à tout recours contre les fournisseurs et/ou importateurs, ainsi que contre leurs assureurs > Renonciation à tout recours contre les fabricants et/ou sous- traitants, ainsi que contre leurs assureurs > Entreprise en situation de redressement judiciaire > Ayant fait l'objet d'un refus d'assurance d'une autre compagnie
Antécédents d'assurance
> Résiliation pour sinistre > Résiliation pour fausse déclaration (< 36 mois) > Résiliation pour non-paiement des primes
Caractéristiques des activités exercées
> Activité autre que celles décrites dans la nomenclature > Techniques non courantes/normalisées > Utilisation d'explosifs > Travaux réalisés à proximité d'un aéroport (< 1 km) > Interventions dans le domaine des travaux publics > Réalisation d'ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance > Entreprises générales du bâtiment/contractants généraux > Activités de promoteur immobilier et/ou marchands de biens > Constructeur de maisons individuelles avec ou sans conception des plans > Intervention sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance dont le coût de construction HT dépasse 15 M€ > Non-respect des normes de conformité CE pour les piscines/produits fabriqués, négociés et/ou installés > Activité exclusive de la vente de produits de construction visée à l'article 1792-4 du Code Civil > Activités de conception, direction ou surveillance de travaux, en tant que locateur ou sous-traitant

Garanties

NATURE DES GARANTIES	MONTANT GARANTI	
RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE DES OUVRAGES SOUMIS À OBLIGATION D'ASSURANCE		
RC Décennale	Coût total des répartitions	
RCD sous-traitant	Coût total des travaux pour ouvrages à usage autre que d'habitation	
RESPONSABILITÉ CIVILE		
	Par sinistre	Par année
RC Avant / Après réception (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000€	2 000 000€
Dont dommages matériels	500 000€	500 000€
Dont dommages immatériels consécutifs	100 000€	100 000€
Dont atteinte accidentelle à l'environnement	200 000€	400 000€
Dont faute inexcusable	500 000€	500 000€
Dont dommages subis par les préposés	20 000€	20 000€
Dont dommages aux biens confiés	20 000€	20 000€
Dont maladies professionnelles (hors amiante)	250 000€	250 000€
	Montant unique par année	
RC bon fonctionnement	150 000€	
Dommages immatériels consécutifs	150 000€	
Dommages matériels consécutifs aux existants	150 000€	
Dont matériels intermédiaires	100 000€	
PROTECTION JURIDIQUE COMPRISE		
GARANTIES OPTIONNELLES		
Dommages matériels en cours de travaux	Non garanti	
Reprise du passé	Non garanti	

FRANCHISES	
RCD	Franchise de 1 500 €
RC	

Parcours de souscription

01

Profil

02

Activités & Antécédents

03

Tarification

04

Profil

05

Activités (pré-remplies)

06

Antécédents (pré-remplis)

07

Tarification

08

Conditions

09

Profil

10

Pièces justificatives

11

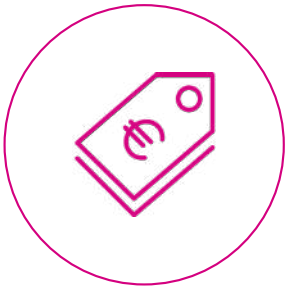
Choix du mode de règlement

12

Règlement acompte

13

Signature (électronique ou papier)



Tarif Express



Proposition commerciale



Souscription

Rémunération

Taux de rémunération (en % de la prime HT)	Jusqu'à 25%
Frais de courtage (en % de la prime HT)	jusqu'à 30%
Païement des primes	Annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel

Contacts utiles

Inspection Commerciale	commercial@entoria.fr
Souscription - Vie du contrat	Courtiers : 0 969 327 317 Assurés : 0 969 373 373
Indemnisation	indemnisation.construction@entoria.fr
Cotisations - Commissions	Cotisations des assurés : cotisations.iard@entoria.fr Commissions : fluxfinanciers.iard@entoria.fr
Portail de déclaration des sinistres	Aller sur www.entoria.fr dans la rubrique «Contactez-nous» cliquez sur «Déclarer un sinistre RCD»



03.6

Multirisques Immeuble

Multirisques Immeuble

Périmètre

La Multirisques Immeuble a pour objectif d'assurer la toiture, les murs, parking et voiries, clôtures non végétales, arbres, plantations et les biens meubles destinés aux parties communes.



Garanties délivrées pour les bâtiments hors d'eau (toiture achevée) et hors d'air (menuiseries extérieures posées).

Critères de souscription

- > Habitation – Bureau mixte
- > + 200 activités commerciales acceptées
- > Jusqu'à 10 000 m²
- > Jusqu'à 50% de surface commerciale
- > Jusqu'à 15 sinistres ou 9 de même nature
- > Immeubles sans antécédents d'assurance acceptés
- > Immeubles jusqu'à 100% vacants acceptés
- > France hors Corse et DROM-COM

Interdits de souscription

Souscripteur & régime juridique de propriété
> Association syndicale libre (ASL) et Association Urbaine Foncière Libre (AFUL) > Copropriétaire Non occupant (CNO) > Souscripteur régit par le code des marchés publics > Collectivités territoriales > Organismes publics (HLM...) > Sociétés d'Economie mixtes et assimilées
Situation géographique du risque
> Zone inondable (TRI) sans Plan de prévention (PPRN ou PAPI) > Logement vacant supérieur à 1 500m² en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) > Situé à moins d'un km d'un risque SEVESO seuil haut (centrales nucléaires, usines chimiques, ...)
Nature des bâtiments
> Bâtiment totalement classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques > Belles demeures > Arrêté de mise en sécurité (ex Arrêté de péril) > Frappé d'expropriation ou d'alignement > Habitation-Bureau avec panneaux photovoltaïques de 50 m² de surface sur un bâtiment ≤ 1 000 m² > Vacant équipé de panneaux photovoltaïques > Hauteur supérieure à 50 m > Construction non en dur (<90 % ou <75 % dépendances) ex : chapiteaux, tentes, ...
Superficie
> Vacant > 2 500 m² avec une interruption d'assurance > 60 jours ou jamais assuré > Habitation-Bureau > 5 000 m² avec interruption d'assurance > 60 jours ou jamais assurée
Occupation
> A usage agricole > Contigu à une entreprise industrielle (machines-outils) > Activité nocturne (discothèque, bar, casino, bowling, resto/salon de thé avec piste de danse) > Vente/fabrication de marchandises dangereuses (explosifs, gaz inflammables, plastiques, alcool...) > Entrepôts de stockage, de garde-meuble, dépôt vente > Etablissement scolaire ou assimilé > Lieux de cultes et salle de prière > Ambassades, consulats et lieux politiques
Antécédents
> Tout sinistre > 150 K€ en Habitation-Bureau > Tout sinistre > 5 000 € en vacant > Plus d'une interruption d'assurance sur les 36 derniers mois

Garanties

		HABITATION – BUREAU		VACANT	
GARANTIES		PLAFOND	ESSENTIELLE	SERENITE	VACANT
GARANTIES SOCLE	Responsabilité civile	Corporel 4 573 471 € Matériel 3 048 980 € Immatériel 76 225€	✓	✓	✓
	Défense et recours	15 245 €	✓	✓	✓
	Incendie et risques annexes	LCI*	✓	✓	✓
	Evénements climatiques : grêle, poids de la neige	LCI	✓	✓	✓
	Attentats, grèves et actes de terrorisme	LCI	✓	✓	✓
	Emeutes et mouvements populaires	LCI	✓	✓	✓
	Dégâts des eaux	LCI	✓	✓	✗
	Catastrophes naturelles	LCI	✓	✓	✓
	Catastrophes technologiques	LCI	✓	✓	✓
	Pertes de Loyers	Dans la limite de 2 années	✓	✓	✗
	Frais de déblais, démolition	Dans la limite des capitaux assurés	✓	✓	✓
	Frais de secours et mesures de sauvetage		✓	✓	✓
	Honoraires d’architecte		✓	✓	✓
	Frais et honoraires d’expert	Limité à 5% de l’indemnité du sinistre	✓	✓	✓
GARANTIES OPTIONNELLES	Vol, tentative de vol, détériorations immobilières	15 245 €	Pack Vol – Vandalisme	✓	✗
	Vandalismes	50 000 €		✓	✗
	Graffitis	15 245 €		✓	✗
	Bris de glaces	50 000 €	Pack Bris & Dommages électriques	✓	✗
	Bris de machine	60 000€		✓	✗
	Dommages électriques	100 000 €		✓	✗
	Effondrement accidentel	762 245 €	Pack Tous risques immobilier	✓	✗
	Choc de véhicule terrestre à moteur	LCI		✓	✓
	Protection Juridique Syndicat des Copropriétaires (SDC)	30 000 €	Uniquement SDC	Uniquement SDC	Uniquement SDC
	Limite contractuelle d’indemnité (LCI) non indexée		5,9 M€	9,9 M€	5 M€
	Rachat de la valeur à neuf		Jusqu’à 25%	Jusqu’à 33%	Vétusté déduite

Packs optionnels

Parcours de souscription





Espace courtier



Client



Entoria

Parcours de souscription 100% digital

- › Tarification à l'adresse en moins d'1 minute grâce à un moteur d'intelligence artificielle
- › Informations pré-renseignées sur l'immeuble grâce à l'open source
- › Signature électronique

Rémunération

Commission	Jusqu'à 30%
Frais de courtage	jusqu'à 200€

Contacts utiles

Inspection Commerciale	commercial@entoria.fr
Souscription - Vie du contrat	mri@entoria.fr Courtiers : 0 969 327 317 Assurés : 0 969 373 373
Indemnisation	Indemnisation.immo@entoria.fr
Cotisations - Commissions	Cotisations des assurés : cotisations.iard@entoria.fr Commissions : fluxfinanciers.iard@entoria.fr

Un parcours récompensé par l'Argus d'Or

› Notre parcours de souscription digital Multirisques Immeuble lancé en septembre 2023 à été récompensé par un **Argus d'Or 2024** dans la catégorie **Gestion de la relation client - fidélisation B2B et B2C**

46



Chez Entoria, **le courtage accessoire** est loin d'être **accessoire**

Chez Entoria, le courtage accessoire est une véritable opportunité de développement. Spécialiste de l'assurance des professionnels, Entoria travaille en étroite collaboration avec les courtiers de proximité et les agents généraux, déjà plus de 3 000 à ses côtés.

Grâce à des solutions adaptées en IARD et en assurance de personnes, ainsi qu'à des outils performants comme un parcours de souscription 100 % digital, nous simplifions le quotidien de nos partenaires.

Notre business club et ses services d'accompagnement renforcent encore cette dynamique, faisant du courtage accessoire un atout majeur pour les agents à la recherche d'alternatives solides et efficaces.

Nous sommes familiers du courtage accessoire et des exigences des mandantes des agents généraux

Nous connaissons les générations de mandats des différentes compagnies d'assurance à réseaux d'agents

Nous travaillons avec plus de 3 000 agents généraux et sommes partenaires officiels de plusieurs syndicats d'agents : SNAGAN (GAN Assurances), SAGAMM (MMA), Triangl' (Generali) et Mutuelle de Poitiers (Agtion).

04
Entoria
partenaire
des agents
généralistes

Nous sommes votre solution en Multirisques Immeuble

								
Bâtiments entièrement ou partiellement inoccupés		✓	✗	Max 50% d'occupation	✗	✗	✗	
Bâtiments à usage de résidences secondaires		✓		✗				
Bâtiments ayant des antécédents de sinistres		✓						
Bâtiments n'ayant jamais été assurés		✓					Sous conditions*	✗
Immeuble vacants		✓						En étude
Monuments partiellement classés		✓					Sauf agglomération	✗
Matériaux de fabrication (immeuble > 300m²)		Pas de restriction					✗	Béton obligatoire : étages et escaliers
Zone inondable		Sous conditions						✗
Contrat résilié par un assureur précédent		✓						
Contrat résiliés pour non paiement		✓			✗	✗	Décision compagnie	
Contrat jamais assuré (sauf neuf)		✓						
Contrat résiliés pour sinistres		✓			✗	✗	Décision compagnie	
Sinistres	S ≤ 750m²	Jusqu'à 15 sinistres ou jusqu'à 9 de même nature				Max 2 sinistres, avec max 1 DDE et 0 incendie	Jusqu'à 15 sinistres : • Max 1 incendie, vandalisme ou RC • Max 2 Vol ou bris de machine • Max 3 DDE par tranche de 1000 m²	
	Entre 750 et 3000m²					Max 3 sinistres, avec max 2 DDE et 1 incendie		
	S > 3000 m²					+0,5 sinistre par tranche de 1000 m²		
Visite de risque		✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Visite de risque > 400m²		✗						
Garantie « Graffitis »		✓	✗	✗	✗		✗	
Garantie « Effondrement accidentel »		✓	✗		Option			
Franchise bris de glace des parties communes		✗	✓					
Valeur à neuf		33%	25%		25%	25%		

Nous sommes votre solution en Responsabilité Civile Décennale

	Entoria	AXA	Allianz	gan	GENERALI	MMA	Mutuelle de Poitiers Assurances
Entreprises sans antécédent d'assurance	✓	✗	✗	✗	✗	✗	Jusqu'à 6 mois
Entreprises résiliées pour non-paiement de primes	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Entreprises sinistrées	(selon S/P)		(selon S/P)	(selon S/P)	(selon S/P)		✗
Entreprise en création	1 an d'expérience sur les 5 dernières années		✗	5 ans d'expérience ou 3 ans d'expérience pour les activités cibles uniquement*	3 ans d'expérience	3 ans d'expérience	
Acceptation des auto-entrepreneurs	✓			✗			
Activités : Maçon, Charpente métallique, Génie clim, VRD Activité Fumisterie CA minimum exigé	1 an d'expérience			Sélection renforcée			
Activité : Fumisterie	3 ans d'expérience		✗	Sélection renforcée	✗		
Nombre d'activités/Effectif à Temps Plein	1 ETP = 5 activités 2 ETP ou + = 8 activités			- De 1 à 6 ETP = 4 activités >6 ETP = 2/3 activités/ETP			
CA minimum exigé	Aucune exigence	60K€		60K€			
Part du CA sous-traité	30% max			- Forfaitaire 10% max (1 à 6 ETP) - Révisable 20% (>6ETP)			
% de négoce						✗	
Garantie reprise du passé	Sur les 10 dernières années (garantie offerte pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois)	Sur 1 an	<6 mois			✗	✗
Vérification de la note financière de l'entreprise	Pas de vérification			(si note fi <8 : refus tarification)			
Etude des AFN en procédure de sauvegarde	✓	✗					
Commissionnement des agents pack RCD/RC	Jusqu'à 25%			8 à 11%			
Offre complète dédiée aux artisans Piscinistes	✓		✗	✗	✗		✗



05

Programmes d'avantages

Business Club Entoria

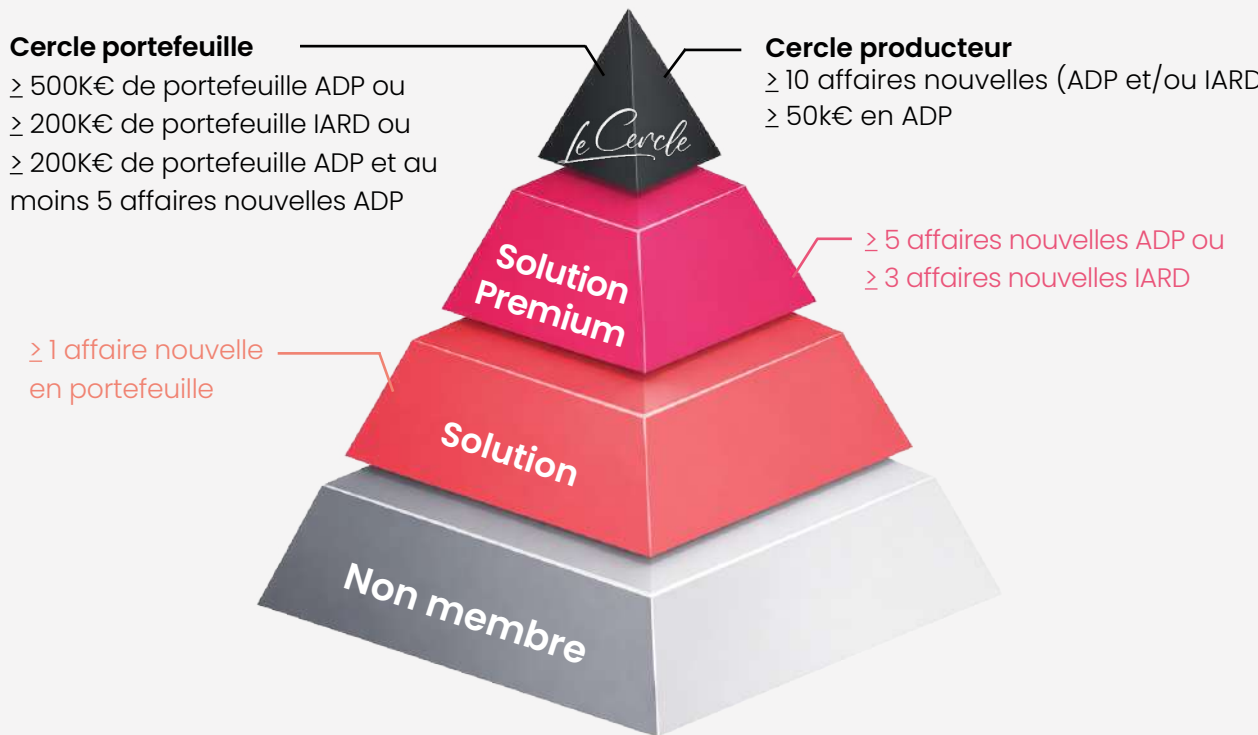
Chez Entoria, nous savons que votre engagement mérite reconnaissance et soutien. C'est pourquoi nous avons créé le Business Club, un programme structuré en quatre paliers d'avantages pour vous accompagner dans votre développement et valoriser votre collaboration avec nous.

Cercle portefeuille

≥ 500K€ de portefeuille ADP ou
≥ 200K€ de portefeuille IARD ou
≥ 200K€ de portefeuille ADP et au moins 5 affaires nouvelles ADP

Cercle producteur

≥ 10 affaires nouvelles (ADP et/ou IARD) ou
≥ 50k€ en ADP



Nom membre		Solution		Solution premium	
Live Master Class 15h DDA		Plateforme Master Class	Equipe commerciale	Protocole standard	Accès pôle collective
Livres blancs		Surveillance positive portefeuille (IARD)		Enveloppe de modulation light	
Le Cercle					
Business Team		Hotline avocat		Evènements prestiges	
Enveloppe de modulation		Choix de rémunération		Consultations d'experts	
Plateforme CE		Protocole spécifique		Gestion dédiée (IARD)	

Reservé aux courtiers Cercle producteurs



Le Cercle Entoria réunit et récompense nos 500 meilleurs courtiers partenaires en Assurance de Personnes. En rejoignant le Cercle, nos courtiers bénéficient d'un bouquet de services exclusifs et de nombreux avantages pour dynamiser leur développement commercial. Intégrer le Cercle, c'est aussi intégrer la grande famille Entoria et prendre part aux orientations stratégiques de l'entreprise.

Comment devenir membre du programme ?

Intégrer le Cercle Entoria permet à nos courtiers partenaires de bénéficier d'un partenariat équilibré et privilégié. Pour faire partie de ce programme, deux voies sont possibles, en fonction de votre profil et de votre activité : Courtier Portefeuille ou Courtier Producteur.

Courtier portefeuille

Ce statut s'adresse aux courtiers disposant d'un portefeuille conséquent. Pour y prétendre, il faut répondre à au moins l'une des conditions suivantes :

- > Un portefeuille ADP supérieur à 500 000 €,
- > Un portefeuille IARD supérieur à 200 000 €,
- > Ou un portefeuille ADP supérieur à 200 000 € et au moins 5 affaires nouvelles ADP (AFN).

Courtier producteur

Ce statut cible les courtiers très actifs en production. Il est accessible en remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- > Réaliser 10 affaires nouvelles (AFN), ADP et/ou IARD,
- > Ou générer 50 000 € de production ADP.

Les avantages du programme

1. BUSINESS TEAM

Des inspecteurs commerciaux réactifs et des gestionnaires dédiés basés à Rennes qui connaissent le portefeuille des courtiers et accessibles via un numéro de téléphone unique.

2. GESTION DEDIEE IARD

Des gestionnaires dédiés, tous basés à Lyon, assurant un suivi personnalisé des portefeuilles et joignables via un point de contact téléphonique unique.

3. ENVELOPPE DE MODULATION

Une enveloppe pour limiter les indexations tarifaires, entièrement à la main du courtier pour protéger les clients de son choix lors des périodes de renouvellement.

4. CHOIX DE RÉMUNERATION

- > Un taux de commissionnement linéaire jusqu'à 30% sur les contrats TNS Prévoyance/Santé
- > Un escompte 25/15 ou 30/10 sur les contrats TNS Santé
- > Des frais d'adhésion jusqu'à 100€ par contrat TNS Santé/Prévoyance

5. PROTOCOLE SPÉCIFIQUE

Dans le cadre de notre engagement auprès de nos meilleurs courtiers partenaires, nous mettons à leur disposition des protocoles spécifiques, négociés et dédiés.

6. CONSULTATIONS D'EXPERTS

Un accès privilégié à l'expertise d'Entoria en matière juridique (modalités d'application d'une CCN...), ressources humaines (aide au recrutement, litige avec un collaborateur...), informatique (blocage extranet), marketing (appui au sponsoring, campagne emailing sur-mesure...) et commissions.

7. PLATEFORME CE

Vous bénéficiez d'un accès privilégié à la boutique de notre comité d'entreprise. Profitez d'une plateforme accessible 24h/24, avec des réductions tarifaires significatives sur plus d'1 million de références : presse, cinéma, voyages, spectacles et bien plus encore.

8. ÉVÈNEMENTS PRESTIGES

Des événements privilégiés et des moments de convivialité.

9. HOTLINE AVOCAT



Vous bénéficiez gratuitement d'une hotline avocat dédiée. Vous pouvez ainsi obtenir rapidement des réponses à toutes vos questions juridiques liées à votre activité, sécuriser vos décisions et anticiper les risques dans vos dossiers et relations clients. Ce service exclusif vous offre un soutien concret et immédiat, vous permettant de travailler avec plus de sérénité et d'efficacité au quotidien. Rapprochez-vous de votre inspecteur pour en bénéficier.



Consult' Marketing

Chez ENTORIA, nous savons que chaque cabinet est unique. C'est pourquoi nous avons conçu la Consult' Marketing, un service 100 % gratuit pour vous aider à professionnaliser votre communication et à renforcer votre image.

Affiches personnalisées, emailings ciblés, brochures percutantes, signalétique vitrine... Notre équipe Marketing est à votre disposition pour vous accompagner dans la création de supports sur mesure, adaptés à vos besoins. Envie de capter l'attention de vos clients ? De dynamiser votre prospection commerciale ?

Nous vous offrons des solutions clés en main, livrées sous dix jours, pour mettre en avant votre cabinet et vos collaborateurs.

Découvrir en vidéo la consult' marketing

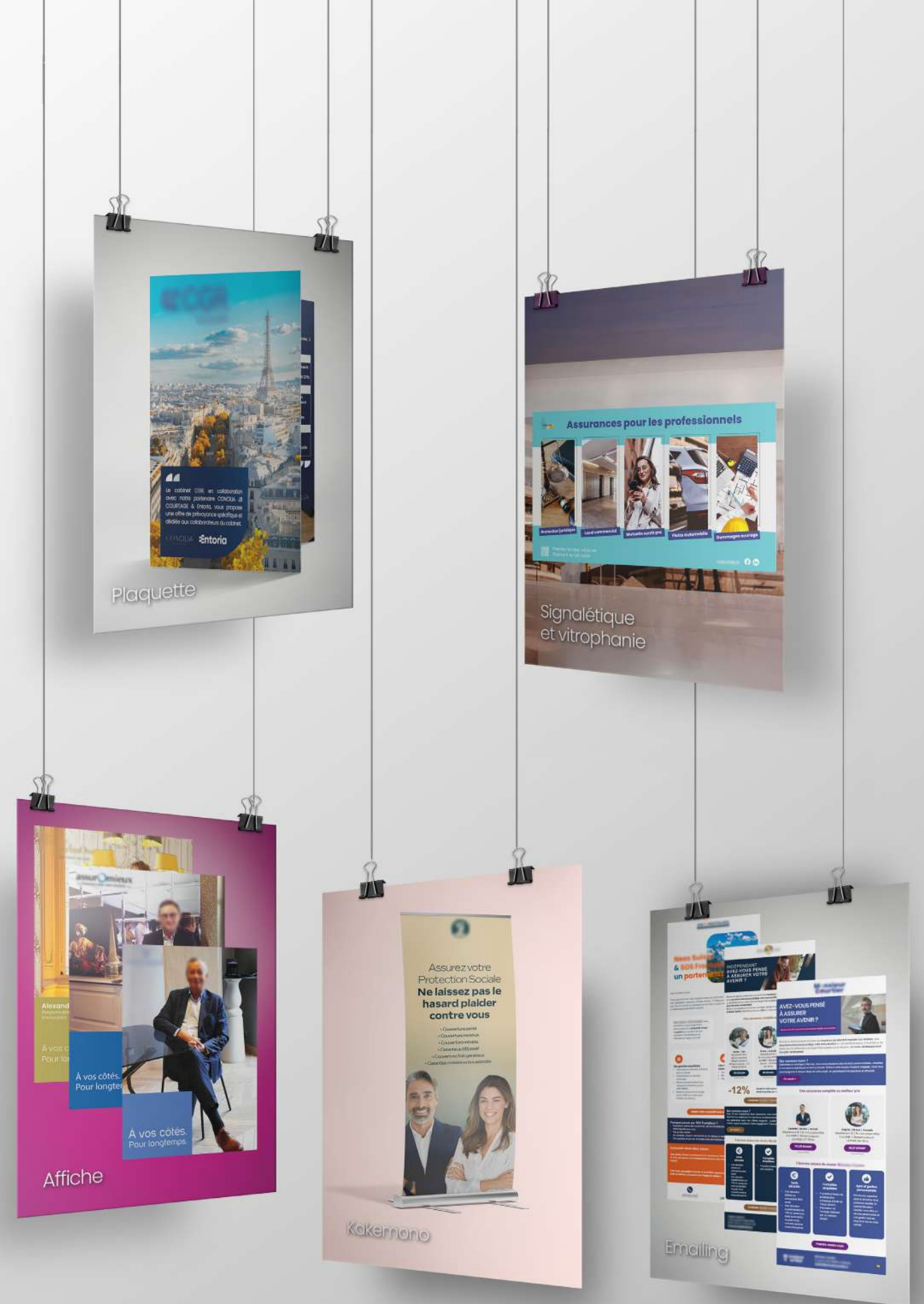


Votre satisfaction, notre priorité

« Grâce à la Consult' Marketing, j'ai enfin pu donner une vraie identité visuelle à mon cabinet. Les supports sont pros, efficaces, et surtout livrés rapidement. Je n'aurais jamais eu le temps (ni les compétences) de faire ça seul ! » — **Marc, courtier à Lyon**

« J'ai utilisé Consult' Marketing pour créer une campagne emailing. Résultat : +30 % de retours clients en une semaine. Le service est gratuit, réactif et ultra-personnalisé. Un vrai coup de pouce pour ma prospection. » — **Claire, courtière à Nantes**

« Les affiches vitrine réalisées par l'équipe marketing ont attiré l'œil de nombreux passants. On a vraiment senti un regain de visibilité. En 10 jours, tout était prêt et livré. Un service au top.» — **Sophie, courtière à Bordeaux**



06

Nous
contacter

Contacts

Pour vous courtiers

Assurances de Personnes



Par téléphone
0 969 327 317



Via votre espace courtier
En renseignant le formulaire
de demande en ligne dans
la rubrique « portefeuille »

Assurances Dommages



Par téléphone
0 969 327 317



Multirisques Immeuble
Souscription & Vie du contrat : mri@entoria.fr
Indemnisation : indemnisation.immo@entoria.fr



Responsabilité Civile Décennale
Souscription & Vie du contrat : construction@entoria.fr
Indemnisation : indemnisation.construction@entoria.fr



Autres services
Cotisations : cotisations.iard@entoria.fr
Commissions : fluxfinanciers@entoria.fr
Service commercial : commercial@entoria.fr

Contacts

Pour vos clients

Assurances de Personnes



Par téléphone
0 969 320 313

Du lundi au jeudi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Le vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Assurances Dommages



Par téléphone
0 969 373 373

Du lundi au jeudi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Le vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h



À vos côtés.
Pour longtemps.

Entoria – 166 rue Jules Guesde – 92300 Levallois-Perret
SAS au capital de 2 249 600,84 € – SIREN 804 125 391 RCS Nanterre – N° ORIAS : 19 005 943